

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

DENIS VOISIN - M.-C. MORRETON CASAS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'HUISSIERS DE JUSTICE

15, rue du 18 Juin 1940

B.P. 207

41006 BLOIS CEDEX

Tél. : 02.54.74.62.55 - Fax : 02.54.78.16.25

E-mail : dv.mc@wanadoo.fr

SCP Denis VOISIN - Marie-Claude MORRETON CASAS
Huissiers de Justice Associés

15 rue du 18 Juin 1940 41000 BLOIS

Bureau Annexe 49 Rue Roger Brun - 41250 BRACIEUX

Tél : 02.54.74.62.55

Fax : 02.54.78.16.25

Email : dv.mc@wanadoo.fr



SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE MARDI VINGT FEVRIER DEUX MILLE SEPT

A LA DEMANDE DE :

Monsieur LANGLOIS Christian, né le [REDACTED] à [REDACTED] demeurant
[REDACTED]

Il m'est exposé par son épouse Françoise LANGLOIS que son époux est membre de l'Institut et Conservateur du Château de Chantilly.

Qu'à ce titre il a signé divers documents, notamment :

- CA du CDARS du 12 Juillet 2006
- Délégation du 31 Octobre 2006
- Démission du 11 janvier 2007.

Que du fait d'une maladie lui occasionnant un handicap physique sa signature est contestée.

Que cependant son médecin traitant, le Docteur [REDACTED] exerçant à [REDACTED] a établi un certificat médical duquel il résulte que Monsieur LANGLOIS Christian ne présente aucune altération de ses fonctions intellectuelles.

Qu'il souhaite signer un document en ma présence pour mettre fin à ces rumeurs.

Que pour préserver les droits de qui il appartiendra, il me prie de procéder à toutes constatations utiles et d'en dresser procès verbal.

Déférant à cette réquisition,

J'ai Marie-Claude MORRETON CASAS, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle Denis VOISIN et Marie-Claude MORRETON CASAS, audienciers près les Tribunaux de Blois, demeurant dite ville, 15 rue du 18 Juin 1940, soussignée,

Me suis rendue ce jour à 10 h 30 à [REDACTED] [REDACTED], où étant en présence de mon requérant et de son épouse, je procède aux constatations suivantes :

Madame LANGLOIS me remet copie de trois documents respectivement datés et signés des 12 juillet 2006, 31 octobre 2006 et 11 janvier 2007.

Elle me remet également un document pré imprimé daté de ce jour portant les mentions suivantes :

"Je, soussigné, Christian LANGLOIS, certifie que les documents suivants

- CA du CDARS du 12 juillet 2006
- Délégation du 31 octobre 2006
- Démission du 11 janvier 2007-02-27 sont bien signés de ma main

Christian LANGLOIS."

Je donne ce dernier document à Monsieur LANGLOIS qui appose sa signature au dessus de son nom puis me le rend.

Madame LANGLOIS me remet le certificat médical du Docteur [REDACTED].

Mes constatations étant terminées je me suis retirée.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit auquel sont annexées copie des trois documents précités, copies certifiées conformes du courrier signé devant moi et du certificat médical du Docteur [REDACTED].

SOUS TOUTES RESERVES. DONT ACTE.

Acte soumis à la
forfaitaire prévue à l'article
302 bis y du Code Général
des Impôts.

Marie-Claude MORRETON CASAS



Docteur [redacted]

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômé de Médecine du Sport

Tél. : 02 [redacted]

En cas d'urgence 24 h / 24 : même n°

Fax : 02 [redacted]

le 20/02/07

Je soussigné [redacted] médecin certifié
que M^r LANGLOIS Christian né le 9/05/1924
et demeurant [redacted]
ne présente pas de signe de que évocateur
d'une altération de ses fonctions intellectuelles
Certificat remis en main propre à la demande
de l'intéressé

le 20/02/07

[Signature]
[redacted]

Consultations
tous les jours sur Rendez-vous

Sauf urgence, veuillez appeler le matin pour prendre rendez-vous.

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

SOCIÉTÉ HUSSON - FINEA - ORRETON
HUSSEIN - STE JUSTICE ASSOCIÉS
AUDIENCIERS DES TRIBUNAUX
du 18 juin 1940
41000 BLOIS
Tél: 02 54 74 62 55 - Fax 02 54 78 16 08

Christian LANGLOIS
Membre de l'Institut
Conservateur du domaine de Chantilly

Fait à [REDACTED] le 20 février 2007

Je, soussigné, Christian Langlois, certifie que les documents suivants

- CA du CDARS du 12 juillet 2006
- Délégation du 31 octobre 2006
- Démission du 11 janvier 2007

Sont bien signés de ma main.

Chantilly

Christian Langlois



Chantilly, le 31 octobre 2006

**C.D.A.R.S.
Délégation de pouvoir**

Je soussigné, Christian Langlois, président du conseil d'administration,

vu les statuts,

vu les délibérations du conseil d'administration n° 3 et 4 du 12 juillet 2006,

donne délégation permanente des pouvoirs qui me sont conférés par les statuts

à M. Henry de Lesquen, vice-président du conseil d'administration ;

abroge la délégation de pouvoir accordée le 12 août 2006 à M. Didier Roy.

En sa qualité de délégué permanent du président, M. Henry de Lesquen pourra réunir le bureau du conseil d'administration et m'y représenter, convoquer les assemblées générales et le conseil d'administration, présider toutes les assemblées et y voter à ma place, et exercer toutes les attributions qui me sont conférées en application des articles 12, 13, 14, 16, 17, 19, 22 et 25 des statuts.

Sous réserve de l'autorisation qui lui sera donnée par le conseil d'administration, M. Henry de Lesquen pourra subdéléguer ses pouvoirs à des membres ou collaborateurs de l'association.

Christian Langlois

Christian Langlois



**Conseil d'administration du CDARS
Réunion du 12 juillet 2006**

Délibération n° 7

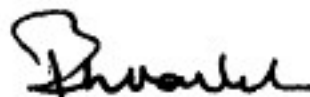
En application de l'article 17 des statuts, M. Henry de Lesquen et Maître Patrick Simon sont nommés vice-présidents du conseil d'administration.

Le président



Christian Langlois

Le secrétaire général



Philippe Varlet



Christian Langlois
Membre de l'Institut
Conservateur du Domaine de Chantilly

, le 11 janvier 2007

Aux membres du conseil d'Administration du CDARS

Chers amis,

Compte tenu de mon état de santé, je souhaite aujourd'hui « passer le flambeau » à Henry de Lesquen, car je lui fais entièrement confiance pour maintenir l'œuvre de Jean Ferré. En conséquence, je démissionne de mes fonctions de président à compter du 13 janvier, date de la prochaine réunion du conseil d'administration..

Pour témoigner de mon attachement à Radio-Courtoisie, j'entends rester membre du conseil d'administration de notre association. Je donne pouvoir à Monsieur de Lesquen pour me représenter et voter à ma place à toutes les réunions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale auxquelles je ne pourrai pas participer.

En vous remerciant de votre dévouement à notre chère radio, je vous prie de recevoir, chers amis, l'assurance de mes sentiments cordiaux et de ma plus fidèle amitié.

Ch. Langlois

Christian Langlois

